

## **Règlement du concours photo 2020** *(ouvert à toutes les académies)*

Le concours photo propose de s'interroger et de s'exprimer, par la photographie et un texte d'accompagnement, sur un thème qui touche aux fondements de la photographie, aussi bien esthétique que journalistique. Cette année les élèves travailleront sur le thème suivant :

### **« Des images dans les images »**

Trois catégories sont établies : école, collège, lycée.

#### **Première étape - Inscriptions jusqu'au vendredi 10 janvier 2020**

- L'inscription au concours se fait en ligne à l'adresse suivante :

#### **[Inscription en ligne ICI](#)**

- Le lien d'inscription est accessible **sur le site de la Daac de Créteil** :  
**<http://daac.ac-creteil.fr/>**

Pour toute demande concernant l'inscription : [sylvain-francoi.bory@ac-creteil.fr](mailto:sylvain-francoi.bory@ac-creteil.fr)

#### **Deuxième étape - Envoi des travaux jusqu'au vendredi 3 avril 2020**

- **L'adresse d'envoi est : [ce.daac@ac-creteil.fr](mailto:ce.daac@ac-creteil.fr)**
- Les photos au format numérique en JPG, PNG ou GIF ne devront pas dépasser un poids de 2 Mo. Un maximum de deux photos peut être envoyé par classe. Le nombre de classes ou de groupes pouvant participer par établissement scolaire est limité à 4.

#### **Important ! Modalités d'envoi des documents - charte nominative**

- Les photos auront un titre qui sera aussi le nom du fichier, éventuellement abrégé : « Le chat noir.jpg ». En aucun cas, la photo ne devra être intégrée à un document PDF.
- Un texte de présentation (un seul fichier par classe), au format Word ou ODT, accompagnera la/les photographie(s) sélectionnée(s) ; il devra s'organiser de la façon suivante :

##### Première page :

- type et nom de l'établissement, ville, département, académie, nom de l'enseignant référent, classe concernée ;
- la/les photographie(s) sélectionnée(s) avec titre (sur une demi-page pour chaque image)

##### Pages suivantes :

- une description de la démarche pédagogique rédigée par l'enseignant référent.
- un texte d'intention pour chaque image rédigé par les élèves photographes/par la classe.
- un texte de description du processus de choix de la photo (par les élèves).
- Les fautes d'orthographe devront être corrigées avant l'envoi.

- Les participants peuvent envoyer un lien vers une production numérique (type blog, site...) en indiquant très clairement l'adresse de la page de cette production numérique qui participe au concours. Cette page devra comporter les images qui concourent et le même travail écrit que pour l'envoi d'une photographie.
- Si le ou les auteurs choisissent de travailler autrement qu'au format numérique, les tirages sur papier, qui ne devront pas excéder le format A4, ou les objets photographiques (non volumineux) seront envoyés avec les textes d'accompagnement (ainsi que par courriel), à l'adresse suivante :

**Rectorat de Créteil - DAAC - Sylvain BORY**  
**4 rue Georges Enesco - 94010 CRÉTEIL CEDEX**

- Les travaux ne seront pas retournés. Les enseignants pourront toutefois, s'ils le souhaitent, venir les récupérer sur place.

**Les participants s'engagent :**

- à obtenir l'accord du chef d'établissement pour leur participation au concours,
- à respecter le droit des personnes photographiées,
- à obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition éventuelle des images envoyées au concours,
- à accepter que les photographies et les textes soient mis en ligne sur les sites des organisateurs.

Tout participant concourt sous son nom dans le cadre de sa classe, club ou atelier et celui de son établissement, sous la responsabilité d'un adulte de l'établissement.

**Les candidatures individuelles ne seront pas retenues.**

- Le jury, composé de professionnels, de représentants des partenaires et de personnels de l'académie, se réunira le jeudi 30 avril 2020. Les résultats seront communiqués par mail aux participants dans un délai bref.

**Troisième étape - Restitution des prix le mercredi 3 juin 2020**

**14 h - Maison européenne de la Photographie, Paris**

- Public prioritaire : les classes lauréates.
- Les professeurs prépareront leurs élèves à une présentation réfléchie de leur travail et à la possibilité de répondre à d'éventuelles questions le jour de la restitution.
- L'ensemble des travaux sera mis en ligne par un lien sur le site de la Daac de Créteil.
- Les photographies ne feront pas l'objet d'une exposition chez l'un des partenaires.
- *Remarque* : Les prix se composent généralement de catalogues, de livres, d'affiches, à destination des CDI, de cartes-cadeaux (développement des photographies,...).

**Renseignements complémentaires**

Daac de Créteil — Sylvain BORY, conseiller arts visuels, photographie, architecture, design  
 01 57 02 66 68 / [sylvain-francoi.bory@ac-creteil.fr](mailto:sylvain-francoi.bory@ac-creteil.fr)